



La Charte de la DMPR

« Des Mairaines et Parrains pour Réussir »

« Tous les jeunes ont droit à la même chance ! »

Un engagement pour soutenir et aider les jeunes à réussir leur scolarité.

Des Mairaines et Parrains pour Réussir (DMPR) est une association, loi 1901, à but non lucratif, **apolitique, non confessionnelle** et **indépendante** créée en janvier 2019. Sa vocation est de favoriser la réussite scolaire en apportant aide et soutien.

Citoyenne et Solidaire, elle agit dans le strict respect d'une neutralité religieuse ainsi que dans le refus de toute discrimination de sexe, d'origine, d'ethnie ou de nationalité.

Agir pour la Réussite scolaire

L'action de la DMPR, « **Le parrainage** », se distingue d'une simple aide aux devoirs par un travail **d'accompagnement** à la scolarité, ou à l'apprentissage.

Elle a pour but de permettre au jeune de prendre conscience de ses capacités, de faciliter l'ouverture culturelle, ce qui lui permettra d'améliorer son estime de soi, et de s'acheminer ainsi vers plus d'autonomie pour **réussir**.

Cet accompagnement est destiné **aux jeunes qui ont la volonté de réussir** mais dont les parents sont dans l'incapacité de les aider, ou de les faire aider. Il s'inscrit dans **le lien** entre bénévole, jeune, famille, et système éducatif.

Cette aide s'adresse également aux parents afin qu'ils aient une meilleure compréhension de la vie scolaire de leur enfant et qu'ils puissent ainsi mieux s'y impliquer.

Les Mairaines, Parrains accompagneront un jeune pendant au moins une année scolaire.

Ils seront à l'écoute et identifieront ses besoins et pourront soit intervenir directement soit faire intervenir un ou plusieurs bénévoles ayant la ou les compétences nécessaires.



L'accompagnement et l'aide se font au domicile du jeune une fois par semaine ou à défaut dans un local associatif ou un établissement scolaire proche de son domicile.

Il s'agit donc d'une aide individuelle et de **proximité** favorisant une relation personnelle attentionnée et bienveillante entre la Marraine ou le parrain, les intervenants et le jeune et sa famille.

Agir ensemble

La DMPR s'appuie sur un réseau de bénévoles, structuré en antennes locales constituées de différents secteurs géographiques.

Ce réseau fonctionne selon un principe de **solidarité**.

Les bénévoles sont accueillis au sein de l'association, formés et conseillés selon leurs besoins. L'association favorise les échanges dans le but de créer du lien et de transmettre les bonnes pratiques.

Les bénévoles adhèrent aux valeurs de la DMPR et portent sa mission par leur engagement de temps et d'action.

Leur relation avec le jeune et sa famille est établie dans le **respect** des personnes et de leurs opinions.

Pour leur part, le jeune et sa famille s'engagent à fournir un effort supplémentaire, être assidus et disponibles afin de profiter de l'aide qui leur est dispensée.

Cet équilibre entre les engagements des uns et des autres et respects mutuels est le garant du bien-fondé et du succès de l'action de l'association.

La Charte de la DMPR

« Des Mairaines et Parrains pour Réussir »

Les valeurs de la DMPR

Solidarité :

La DMPR fonctionne en faisant appel à l'implication de tous.

- Elle aide les parents à mieux comprendre la vie scolaire de leur enfant et à **s'y impliquer**.
- Les bénévoles s'engagent tous dans **la lutte contre l'échec scolaire**.

Accompagnement :

- **Confiance** : La DMPR accompagne les jeunes dans leur scolarité et l'ouverture à la culture pour les aider à **prendre confiance en eux et développer leur estime de soi**.
- **Equité** : La DMPR accompagne **les jeunes qui ont la volonté de réussir** mais dont les parents sont dans l'incapacité de les aider, ou de les faire aider.

Respect :

- **Des personnes et des opinions** : La Mairaine ou le Parrain établit une relation personnelle attentionnée et bienveillante avec le jeune. Cette relation est basée sur le respect des personnes et des opinions de la famille. Le jeune est considéré comme une personne à part entière.
- **Respect des engagements** : chaque bénévole respecte son engagement de temps et d'action au sein de l'association.

Proximité :

- La Mairaine ou le Parrain et les bénévoles interviennent au domicile du jeune, dans un local associatif ou dans un établissement scolaire à proximité de son domicile.